

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2011

L'an Deux Mil onze, et le douze octobre, à **20 heures 00**, le Conseil Communautaire, régulièrement Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires : J.JOURDAN – J.M.GAUDIN — D.LANGLIN– B.LOUISE – D.BIGEON –
C.GASNIER – V.BEAUMONT– G.OLIVIER – M.DUMAINE – A.RETOUR –
M.TOUTAIN

Présents Suppléants : A.PANCHAU – G.BERTRAND – T.SOUTIF – R.BOUVET – P.BOUVET–
J.L.MARIE – P.CARRE – D.VEGEE – C.LETETREL

Absents excusés : J.C.GUILLEMINE – P.LEPAGE

Absent : C.BOUALAM – D.BABONNEAU

Monsieur Marc TOUTAIN a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Accueil et intégration des nouveaux délégués de la Commune de Banvou
- Echange de terrain entre Mr Dupin et la Communauté de Communes
- Cession de terrain à la commune de La Ferrière aux Etangs
- Achat d'un Minibus pour le centre de loisirs – plan de financement définitif
- Demande de création d'une Zone de Développement Eolien sur la CAPF
- Construction d'un bâtiment commercial au Châtellier- Avenants
- Réforme territoriale – Prise de connaissance de la Délibération de Messei
- Questions diverses

Monsieur le Président demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Madame Martine GUERIN, déléguée pour la Commune de Banvou, décédée le 22 juin 2011.

Suite aux dernières élections municipales de Banvou, de nouveaux délégués communautaires ont été élus ; Monsieur Joël JOURDAN comme membre titulaire et Monsieur Alain PANCHAU, membre suppléant. Il convient de les intégrer dans les commissions de leur choix.

Accueil et intégration des nouveaux délégués de la Commune de Banvou

Vu la délibération du conseil municipal de Banvou en date du 30 septembre dernier, désignant Monsieur JOURDAN Joël et Monsieur PANCHAU Alain, délégués Communautaires, respectivement titulaire et suppléant, en remplacement de Monsieur Jean- Louis PELLERIN sortant et Madame Martine GUERIN décédée,

Monsieur le Président rappelle les commissions existantes et propose qu'elles soient composées avec les nouveaux membres.

1^{ère} commission : Finances et Affaires juridiques

BEAUMONT Vincent, BABONNEAU Didier, BERTRAND Gérard, BOUVET Philippe,
BOUVET Régis, JOURDAN Joël, GUILLEMINE Jean-Claude

2^{ème} Commission : Affaires Economiques et de l'emploi

DUMAINE Michel, BEAUMONT Vincent, BOUVET Régis, CARRE Paul, LANGLIN Didier, TOUTAIN Marc, VEGEE Dominique

3^{ème} Commission : Aménagement de l'espace

BIGEON Daniel, PANCHAU Alain, CARRE Paul, GASNIER Claude, GAUDIN Jean-Marie, MARIE Jean-Louis, SOUTIF Thérèse

4^{ème} Commission : Culture-Loisirs-Education

DUMAINE Michel, BERTRAND Gérard, LEPAGE Philippe, MARIE Jean-Louis, BOUALAM Christèle

5^{ème} Commission : Protection – mise en valeur de l'environnement- cadre de vie – tourisme

BABONNEAU Didier, BIGEON Daniel, JOURDAN Joël, OLIVIER Gérard, RETOUR Alain, BOUALAM Christèle, SOUTIF Thérèse, **TOUTAIN Marc**

6^{ème} Commission : Voirie

BIGEON Daniel, DUMAINE Michel, GASNIER Claude, GAUDIN Jean-Marie, GUILLEMINE Jean-Claude, LANGLIN Didier, LETETREL Charly, LOUISE Bruno, OLIVIER Gérard, PANCHAU Alain, RETOUR Alain

7^{ème} Commission : Appel d'Offres

Titulaires : PANCHAU Alain
BERTRAND Gérard
CARRE Paul

Suppléants : BOUVET Régis
VEGEE Dominique
GASNIER Claude

8^{ème} Commission : Service Public d'Assainissement Non Collectif

GAUDIN Jean-Marie, BIGEON Daniel, DUMAINE Michel, LANGLIN Didier, LEPAGE Philippe, MARIE Jean-Louis, JOURDAN Joël, BOUALAM Christèle, TOUTAIN Marc, VEGEE Dominique

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'autoriser les Vice-présidents à signer les cessions et échanges de terrains par la voie administrative.

Echange de terrain entre Mr Dupin et la Communauté de Communes

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 avril 2010 autorisant l'aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer en chemin piétonnier et autorisant l'échange de terrain lié au déplacement d'une partie du chemin,

Il convient de préciser que l'échange concerne les parcelles ZK n°44 et n°42 à Banvou, et ZB n°43 à Dompierre, que celui-ci aura lieu sans soulte et que le Conseil communautaire donne tous pouvoirs à Monsieur Beaumont Vincent, 2^{ème} Vice Président pour la signature de l'acte qui sera reçu en la forme administrative.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité les conditions ci-dessus mentionnées

Cession de terrain à la commune de La Ferrière aux Etangs

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire que le parking en face de la salle des fêtes du Gué Plat à La Ferrière aux Etangs a été réalisé en partie sur le terrain de l'ancienne école du Gué Plat appartenant à la Communauté de Communes et qu'il est nécessaire d'en faire la cession à la Commune de La Ferrière aux Etangs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la cession de 193 m² de terrain à la Commune de La Ferrière aux Etangs au prix symbolique de 1 euro,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Michel DUMAINE, 1er Vice Président pour la signature de l'acte qui sera reçu en la forme administrative.

Achat d'un Minibus pour le centre de loisirs – plan de financement définitif

Vu la délibération en date du 22 juin dernier autorisant le Président à commander le minibus auprès du fournisseur présentant les conditions les plus avantageuses et sollicitant les organismes financeurs,

Monsieur le Président informe l'assemblée communautaire que l'offre retenue est celle de l'entreprise FORD pour un montant de 19 685.78 € HT. et que le montant de la subvention attribuée par la CAF de l'Orne est plafonnée à 5 000 euros.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement et propose le plan de financement définitif suivant :

Estimation de l'achat	CAF 25 %	FEADER 44%	CDC 31%
19 685.78 € H.T	5 000 €	8 661.74 €	6 024.04 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le plan de financement définitif

SOLLICITE l'intervention du Pays du Bocage - GIP ADECO au titre des subventions du programme FEADER telle que présentée dans le plan de financement définitif ci-dessus,

Demande de création d'une Zone de Développement Eolien sur la CAPF

Monsieur Louise lit les documents transmis par le Ministère de l'écologie, du développement, des transports et du logement et signale que la Commune du Chatellier, commune voisine du projet a émis un avis défavorable au projet en raison de la proximité du chevalement, pour nuisances visuelles et pour déforestation.

Après un long débat entre les conseillers pour le développement de système parallèle au nucléaire plus écologique et ceux contre la proximité des hypothétiques éoliennes du chevalement, et ceux qui s'interrogent sur le lieu d'installation des éoliennes alors que dans le cadre de la carte communale on interdit des zones constructibles pour des raisons de proximité de lieux remarquables non classés...

Vu la demande du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 26 août 2011 relatif aux avis des E.P.C.I. limitrophes d'un projet de création de Z.D.E,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 prévoyant que les EPCI limitrophes aux communes accueillant la ZDE soient consultés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

EMET à 9 voix POUR et 3 voix CONTRE un avis FAVORABLE au projet d'une création d'une Zone de Développement Eolien sur les communes de Saint Clair du Halouze et La Chapelle au Moine sous réserve que ce projet ne dénature pas le site minier du chevalement situé à proximité de la zone.

Construction d'un bâtiment commercial au Châtelier- Avenants

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prendre un avenant pour des travaux supplémentaires concernant les lots suivants :

Lot 1 « terrassement-voirie-assainissement » : travaux de busage du fossé pour un montant de 1 679 € H.T

Lot n°2 « Génie civil » : travaux pour la conduite d'amenée de la bière pression du local de stockage au bar pour un montant de 678.95 € H.T

Soit un avenant de 2 358.50€ H.T ce qui porterait le marché au nouveau montant de 251 107.32 € H.T soit une augmentation de 0.96% du montant initial du marché et 0.95% du montant du marché compris l'avenant n°1

Vu le rapport de présentation de l'avenant n°2 du maître d'œuvre,

Vu l'avis positif de la commission d'appel d'offres réunie le 20 septembre dernier,

Le **Conseil Communautaire**,

Après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité l'avenant n°2 présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président à signer le dit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Réforme territoriale – Prise de connaissance de la Délibération de Messei

Vu la délibération de la Commune de Messei en date du 19 septembre 2011 par laquelle la Commune de Messei a émis le souhait de se rattacher à la Communauté d'Agglomération de Flers,

Prenant acte du souhait de la Commune de Messei et de ses motivations,

Ne disposant pas d'information sur les futures dotations de l'Etat, ni d'une simulation comptable en cas de retrait de la Commune de Messei,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

SOUHAITE qu'une étude soit réalisée pour connaître l'impact financier et fiscal du retrait de la Commune de Messei avant de se prononcer sur son départ, l'étude devra notamment indiquer les recettes fiscales issues de la commune de Messei et les dépenses engagées par la CDC sur le territoire de la commune de Messei.

DONNE à 11 voix POUR et 1 Abstention un avis DEFAVORABLE au départ de la Commune de Messei de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houllme dans l'attente des études préconisées et ne sachant pas si cette sortie menacera l'existence même de notre Communauté de Communes.

Monsieur Langlin demande où en est le calendrier de la réforme territoriale puisque plusieurs députés ont émis le souhait qu'elle soit retardée. Monsieur Toutain dit que pour le moment les préfets doivent arrêter un schéma de coopération intercommunale pour le 31 décembre 2011.

Monsieur Louise dit à Messieurs les délégués de la commune de Messei qu'il n'a pas apprécié que le conseil municipal de Messei anticipe et donne des leçons aux conseillers communautaires mais qu'il ne souhaitait pas envenimer les choses étant donné qu'il va falloir travailler encore un bon moment ensemble.

Monsieur Dumaine répond qu'il ne s'agissait pas d'une attaque contre la communauté de communes et que le conseil de Messei émettait un souhait de se rattacher à la Communauté d'agglomération de Flers mais que la décision finale ne leur appartenait pas et que peut être ils seront amenés à rester au sein de la communauté de communes actuelle. Il souligne également qu'il pense que le schéma de coopération intercommunale présenté par la préfecture est trop restrictif et que le découpage fait n'est pas pertinent pour le bassin de vie et qu'il aurait peut être été plus adapté à l'échelle des Pays.

Monsieur Beaumont insiste sur le fait que le conseil municipal de Messei a été trop loin en disant que la CDC faisait partie intégrante du bassin de vie de Flers et que le but était sans doute de susciter aux autres communes de rejoindre également la CAPF alors que les neuf autres communes ont émis le souhait de rester ensemble. Il demande à la commune de Messei de laisser travailler les communes entre elles et de ne plus leurs mettre de bâtons dans les roues pour casser leur unité.

Monsieur Toutain explique aux délégués que l'Etat est actuellement incapable de dire quelle sera la dotation globale de fonctionnement si Messei quitte la CDC.

Monsieur Retour trouve normal que la CDC demande un audit.

Monsieur Carré évoque des compétences qui sont les raisons du souhait de rattachement de Messei pour rejoindre la CAPF. Monsieur Louise lui répond que c'est faux puisque les délégués de Messei avaient souhaité que la CDC étudie et prenne les compétences voirie et scolaire. Or, ces compétences ne sont pas prises en charges par la CAPF. Monsieur Carré regrette que le régime fiscal n'est pas été étudié pour passer en TPU. Monsieur Toutain lui répond que cette étude avait été faite et que seule la commune de Messei avait refusé de passer en TPU.

Questions diverses

Opération collective de plantations de haies

Une nouvelle opération collective de plantation de haies est proposée par le Pays du Bocage. Les mesures ont été modifiées. Il s'agit de plantations de haies sur talus ou non, de regarnissage de haies

existantes, de plantation de haies avec clôture ou non. Des aides a hauteur de 80% peuvent être apportées.

Deux agriculteurs sont intéressés pour planter 1 km de haies chacun.

Le Conseil communautaire souhaite relancer l'opération. Un avis sera publié dans la presse.

Exonération des entreprises de la T.E.O.M.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un problème entre la mise en place de la redevance spéciale des entreprises courant 2010 par le S.I.R.T.O.M Flers Condé et la taxe des ordures ménagères pour 2011 a eu lieu. LA redevance devant se substituer à la T.E.O.M des entreprises, le conseil communautaire ne devait pas exonérer les entreprises de la T.E.O.M. selon le S.I.R.T.O.M. Cependant, plusieurs entreprises ont contacté le service de la Communauté de communes car la T.E.O.M. figure sur leur avis d'imposition de la taxe foncière 2011. Visiblement, les entreprises habituellement exonérées les autres années n'ont pas été exonérées pour cette année. Monsieur le Président et Monsieur Bertrand, Vice président du S.I.R.T.O.M., vont prendre contact avec Monsieur le Président du S.I.R.T.O.M. Pour palier à ce désordre, il convient de reprendre les exonérations pour 2012.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 24 septembre 2002 relative à la prise de compétences des ordures ménagères ;

Vu l'article 1521 III du Code Général des Impôts permettant aux organes délibérants d'exonérer les locaux à usage industriel et commercial ;

DECIDE à l'unanimité d'exonérer les entreprises suivantes

COMMUNE	ENTREPRISE	REFERENCES CADASTRALES
BANVOU	Entreprise PICARD Loris Menuiserie Propriétaire "la Gaussière" Location de vaisselle	ZL n°61
	Entreprise JOURDAN Propriétaire Jourdan Joël	AB n°87-89
	SNC PELLERIN et Fils Entreprise de travaux agricoles L'être Amiard	ZL 25
BELLOU-EN-HOULME	Atelier de serrurerie Propriétaire et occupant Alexandre POTTIER sis au Bourg	AB n°296
	HUARD Gérard Garage agricole rue de la Glycine	AB n°78

	<p>Scierie GAULTIER le clos des rues</p> <p>Informatique du Houlmé propriété de la commune rue de la Glycine</p> <p>Garage Automobiles Samuel PEIGNEY Route de Briouze</p>	<p>YE n°42</p> <p>AB n°96</p> <p>AB n°142</p>
LE CHATELLIER	<p>Anciennement B.M.I Usine de Poteaux sise au bourg propriétaire Mr Gigan</p> <p>Minoterie GUICHETEAU Xavier le moulin rouge, propriétaire</p> <p>Quincaillerie GUICHETEAU Propriétaire TROUSSIER Daniel Le Bourg</p>	<p>B n°461</p> <p>C n°345-379</p> <p>OB n°122-123-124</p>
LA COULONCHE	<p>Menuiserie LOUISE Propriétaire SCI CR sise au bourg</p> <p>Sarl LEFEVRE Fils Propriétaire Jean LEFEVRE le val de Vée</p> <p>BRARD Patrick artisan couvreur Propriétaire Rémy SALLES la lande</p> <p>VENIARD Paysagiste artisan Entretien d'espaces verts Propriétaire et occupant la Tuilerie</p>	<p>C n°63-460-461-483-566 et 568</p> <p>F n°235 et 266</p> <p>E n°115</p> <p>F n°267</p>
DOMPIERRE	<p>Ets Normatech'Environnement Le Chemin Propriétaire Ets Normatech</p> <p>SCI Saint Bernard Scierie La Fontaine</p> <p>Garage FIQUET Propriétaire Commune de Dompierre</p> <p>ETA Normandie - Poussier</p>	<p>B n°267</p> <p>D n°525</p> <p>D n°519 (Loc. Div)</p> <p>A n°178</p>

	propriétaire occupant	
ECHALOU	LE MEUR Vincent Ebéniste Le Grand Champ Propriétaire LE MEUR François	ZA n°89
LA FERRIERE-AUX-ETANGS	CARRIERE GARCIA le mont brûlé COLIN Peinture zone artisanale propriétaire SCI du Pont Nord Ets BIGEON le puits Pralon Propriétaire BIGEON Ste de Fait HUBERT Yannick Sainte-Anne Propriétaire Ets JULIEN Zone artisanale Propriétaire SCI Les 2 routes ORNE ELEVAGE Zone artisanale propriétaire SCI HAGRENT - Mayenne PCB REALISATION Zone artisanale Propriétaire Communauté de Communes AR2P Zone artisanale Propriétaire SCI le pont Nord - Dompierre STYL'FER la Blanchetterie - propriétaire Voyages COUPRIS le pont Sud - Propriétaire COUPRIS	B n°749 AE n°159 AB n°271 B n°789-791 B n°793 B n°768 B n°743 E n°367 E n°482
	HEXAGONE Zone artisanale	B n°702-803

<p>LA FERRIERE-AUX-ETANGS</p>	<p>Propriétaire UNICOMI SA - Guyancourt</p> <p>ACIER DISTRIBUTION Zone artisanale du pont Nord</p> <p>BATILLAT L'air du Bois Propriétaire BATILLAT Jean-Claude</p> <p>PMG Transport Société Transport Zone artisanale du Pont Nord</p> <p>Cabinet médical Cabinet médical rue de Briouze Propriétaire SCI la Médicale</p> <p>Docteur ASTUDILLO 13 rue de l'Epine Propriétaire Mr CORLET</p> <p>Entreprise CORLET rue de l'Epine Propriétaire Mr CORLET</p>	<p>B n°860-861-862-863-859</p> <p>C n°166-143</p> <p>B n°856-858</p> <p>AC n°453-474</p> <p>AC n°357</p> <p>AC n°357- AB n°266</p>
<p>MESSEI</p>	<p>GARAGE BOULAY 12 rue Alfred Riegler - Garage propriétaire</p> <p>Groupe Ecomarché - Garage ZI du Moulin</p> <p>GRAINETERIE LEDOUX rue de l'Industrie propriétaire Mr Ledoux</p> <p>TROCHU Yann Z.A. plomberie propriétaire</p> <p>BEAUFRERE Christian Z.A. Imprimerie - propriétaire</p> <p>Menuiserie TERRIER JC La Gare Propriétaire Mr Terrier</p> <p>MENUISERIE LEGUENNEC - ZA menuiserie propriétaire SCI le Moulin</p>	<p>AE n°168</p> <p>ZL n°40</p> <p>AD n°95-101</p> <p>ZL n°57</p> <p>ZL n°52</p> <p>AD n°87</p> <p>ZL n°41</p>

	<p>Mr ANNE Patrick casse-auto propriétaire</p> <p>FAURECIA rue de l'Industrie composants pour l'automobile propriétaire</p> <p>S.C.I. Les Marettes maçonnerie pavillon traditionnel propriétaire</p> <p>SARL OLLIVIER Z.A. couverture zinguerie ramonage propriété de la commune de Messei</p> <p>Couverture Rouleaux 14 rue surville propriétaire COLLET Henri</p> <p>LDOP ZAC Haute Varenne- Les Goudriers Propriétaire Lemoine Daniel</p>	<p>ZH n°69</p> <p>AD n°90</p> <p>ZC n°56</p> <p>ZL n°42</p> <p>AH n°170</p> <p>ZH n°93 AD n°105</p>
<p>SAINT ANDRE-DE-MESSEI</p>	<p>Sarl CO.ME.ORN Propriétaire et exploitant Mr CORBIERE sise à Vircoq</p> <p>S.C.I. Vaudebrune Occupant Technipal Propriétaire Technipal sise à Vaudebrune</p> <p>Charpente bois JAMAULT Jean Propriétaire et exploitant les Bruyères</p> <p>Ebénisterie DESBRAIS Philippe Propriétaire et exploitant sise le Champ Guidé</p> <p>Ets ROBILLARD Propriétaire AUVRAY Martine occupant sis la Ferronnerie (Graineterie alimentation pour bétail)</p> <p>Garage appartenant à Mr LETALLEC sis à la Ferronnerie</p>	<p>E n°511</p> <p>E n°383</p> <p>E n°115</p> <p>A n°142</p> <p>E n°461</p> <p>E n°439</p>

	Parcs Autos Propriétaire Leclaire Maurice	B n°305-307
	Maison de Bois Propriétaire Guesnouin	B n°309
	Entreprise GOSSELIN Propriétaire Février Pépiniériste sise à Vaudebrune	E n°458
SAIRES-LA-VERRERIE	Sarl LAUNAY Maison Oger couvreur propriétaire	ZE n°44
	Entreprise ROUSSEL Maçonnerie Le presbytère	ZE n°150

Syndicat intercommunal de la Haute Rouvre

Monsieur Gaudin donne les différentes clefs de répartition des contributions au syndicat lorsque celui-ci sera transformé en syndicat mixte composé des communes du bassin versant de la Haute Rouvre qui sont de l'ordre de 13 % pour la Communauté de communes de la Haute Varenne et du Houleme.

S.P.A.N.C.

Monsieur Gaudin informe l'assemblée de la réponse de l'agence de l'eau Loire Bretagne suite au courrier de demande d'aide pour les travaux de réhabilitation des installations. Les zones situées dans les périmètres de captage d'eau sont prioritaires. Aucune habitation n'est concernée sur le territoire. Les autres zones peuvent bénéficier d'aides (s'il reste une enveloppe) mais il faut une déclaration d'intérêt général et une maîtrise d'œuvre privée.

Monsieur Végée signale que les nouvelles bennes de la déchetterie de La Ferrière aux Etangs sont trop hautes et sont par conséquent pas pratique pour les usagers.

Monsieur Jourdan demande si la Communauté de communes est compétente pour réaliser les travaux de consolidation du pont mégalithique situé entre les communes de Banvou et Le Châtellier. Un rendez-vous est fixé pour le lundi 17 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,